Envoyé en préfecture le 13/06/2024 Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le

ID: 035-213501232-20240610-DEL202406004-DE



## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOVEN

**SEANCE DU 10/06/2024** 

DATE DE CONVOCATION : 04/06/2024 CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENT(S): Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Patricia PERSAIS, Olivier TORTELIER, Loïc HERVOIR, Marie-Hélène AUBREE, Laurent KERIVEL, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Nathalie BLOMMAERT, Nathalie DREAN, Ronan GUIBERT, Mickaël TANGUY, Sylvie AGAËSSE, Karine CHEVALIER, Christophe LERAY, Aurélie SAULNIER, Jean-François PLAIN, Fabrice GAUBERT, Jacques ESTEVE, Emmanuelle PELLETIER

PROCURATION(S): Géraldine TRONCA donne pouvoir à Loïc HERVOIR, Fabienne HEMERY à Karine CHEVALIER, Martine BOUGAULT à Jean François PLAIN

ABSENT(S): Nathalie BERTHO (excusée), Florence GOURMELEN (excusée), Magali POISSON-VANNIER

**SECRETAIRE DE SEANCE : Sylvie AGAËSSE** 

## Finances 2024.06.004 SUBVENTION A L'ASSOCIATION GOVENFEST (FETE DE LA MUSIQUE)

M. HERVOIR, Adjoint à la Culture, M. KERIVEL, Adjoint aux Associations, expliquent que l'association GovenFest, comité des fêtes de Goven, est partenaire de la commune pour la Fête de la Musique, et qu'au vu des missions qui lui sont confiées (rétribution des groupes d'artistes, organisation de la restauration et de la buvette), il est proposé de leur attribuer une subvention d'un montant de 1 450 €.

M. TANGUY, intéressé par ce point, ne participe ni au débat ni au vote.

Vu le CGCT,

Vu le budget communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer à l'association GovenFest une subvention d'un montant de 1 450 € au vu des missions prises en charge par l'association (restauration et buvette, rétribution des artistes) dans le cadre de l'organisation de la Fête de la musique 2024,
- DIT que cette somme sera inscrite au budget de la commune,
- AUTORISE le Maire à signer tout document se référant à cette décision.

Le Maire, Norbert SAULNIER

Me-et-Vile

Le/La secrétaire de séance,

